

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1844

8 septembre 2010

SOMMAIRE

Absolute Renewable S.A.	88476	Hinduja Luxembourg Holding S.A.	88480
Access Safety Sàrl	88499	IS EF One S.A.	88485
Actor S.C.A.	88491	Logistis III Luxembourg S.A.	88486
Actual Sign Luxembourg S.A.	88506	Manukau S.A.	88477
Actual Sign Luxembourg S.A.	88506	Meba S.A.	88469
Ados S.A.	88506	Medtronic AF Luxembourg S.à r.l.	88510
Ados S.A.	88512	Milestone Property Fund S.C.A., SICAV- FIS	88491
Agence d'Assurances Jacobs Sàrl	88510	NGP IX Northern Blizzard S.à r.l.	88511
Agon Finance Holding S.A.	88511	NSR Holding S.A.	88486
Agon Finance Holding S.A.	88510	Oras S.A.	88469
Air Liquide Welding Luxembourg S.A. ...	88511	Parkridge Holdings Russia Services S.à r.l.	88491
Alce Investment II S.à r.l.	88495	River & Impact S.à r.l.	88495
Alce Investment I S.à r.l.	88494	Sounion Investments Holding S.A.	88506
Altex Diffusion S.à r.l.	88511	Sounion Investments S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	88506
Anatole Investments S.à r.l.	88499	SunEd Reserve Luxco Holdings	88500
Apollo Retail (US) S.à r.l.	88495	Taste of Africa S.à r.l.	88471
Apollo TH S.à r.l.	88499	Techhol S.A.	88472
Architectes Perry Weber & Associés S.A.	88512	Tegola International S.A.	88472
Athena PIKCo Lux S.à r.l.	88499	Thalweg Holding S.A.	88472
@vantage S.A.	88486	The Cox & Kings Overseas Fund	88476
Babyluxe S.A.	88472	Todima S.à r.l.	88476
beckenergiesysteme s.à r.l.	88486	Toro Capital I	88476
BR Investissements	88498	Traction S.A.	88480
CA EBC Investments S.à r.l.	88494	Travel Pro S.A.	88480
D.I.E. Holding S.A.	88466	Trimerson Participations S.A.	88480
D.I.E. S.A.	88466	Triumterra S.A.	88485
eOffice Invest S.A.	88490	Wasteholdco 2 S.à r.l.	88512
eOffice Invest S.A.	88490	Wellsford S.à r.l.	88485
Eurobank EFG Holding (Luxembourg) S.A.	88473	Windows	88485
Freon S.A.	88477		

**D.I.E. S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. D.I.E. Holding S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 39.940.

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «D.I.E. HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39 940, constituée suivant acte notarié dressé en date du 20 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 386 du 08 septembre 1992.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale ordinaire de la Société, tenue en date du 12 juillet 2000, lequel acte fut publié au Mémorial, le 06 février 2001 sous le numéro 87 et page 4156.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Urbain DE DECKER, gérant de sociétés, demeurant à B-Londerzeel.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Didier DE DECKER, gérant de sociétés, demeurant à B-Londerzeel.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutatrice Madame Audrey DUMONT, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières – SOPARFI.

2) Modification de la première phrase de l'article 1 des statuts de la société comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de «D.I.E. S.A.»»

3) Modification de la dernière phrase de l'article 1 des statuts de la société comme suit: «La durée de la société est illimitée».

4) Modification de l'article 2 des statuts de la société relatif à l'objet social qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

5) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

6) Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.».

7) Modification de la dernière phrase de l'article 8 des statuts de la société comme suit: «Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

8) Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

9) Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières – SOPARFI.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de «D.I.E. S.A.»»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dernière phrase de l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

«La durée de la société est illimitée».

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide modifier la dernière phrase de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

«Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide modifier l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Urbain DE DECKER, Didier DE DECKER, Audrey DUMONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8345. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010096025/179.

(100108252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Meba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.629.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010096178/13.

(100107553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Oras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.892.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend zehn, den ersten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

ORAS PRIVATSTIFTUNG, mit Sitz in A-1014 Wien, 13, Tuchlauben, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Wien unter der Nummer FN156567x,

hier vertreten durch Frau Sylvie THEISEN, Beraterin, berufsansässig in L-1724 Luxembourg, 49, Boulevard du Prince Henri

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

1.- Dass die Aktiengesellschaft "ORAS S.A.", mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 49 boulevard du Prince Henri, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 55.892, (hiernach die "Gesellschaft"),

ursprünglich gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligem Amtssitz in Mersch am 7. August 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 556 vom 30. Oktober 1996

deren Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung seines Amtskollegen Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligem Amtssitz in Mersch am 29 mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 709 vom 29. September 2000.

2.- Dass das Gesellschaftskapital zwölf Millionen Schweizer Franken (12.000.000,- CHF) beträgt, eingeteilt in einhundertzwanzig tausend (120.000) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils ein hundert Schweizer Franken (100,- CHF).

3.- Dass der Komparent, als alleiniger Aktieninhaber, beschließt die Gesellschaft, welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.

4.- Dass der Komparent erklärt die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen.

5.- Dass der Komparent, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird.

6.- Dass die Erklärungen des Liquidators durch den Prüfungskommissar der Liquidation "commissaire-vérificateur" welcher von dem alleinigen Aktionär genannt wurde, nämlich LITTLE WOOD S.A., mit Sitz in 27th street, Central Avenue, San Jose (Costa Rica) und einen Bericht erstellt hat welcher gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

7.- Dass die Liquidation der Gesellschaft vollendet ist und dass die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und beendet zu betrachten ist.

8.- Dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

9.- Dass sämtliche Inhaberaktien annulliert worden sind.

10.- Dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-1724 Luxembourg, 49 boulevard du Prince Henri, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Deutsch und erklärt, dass auf Wunsch des Komparenten gegenwärtige Urkunde in deutscher

Sprache verfasst ist, gefolgt von einer französischen Fassung; auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem französischen Text, ist die französische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier juillet.

Pardevant le notaire soussigné Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ORAS PRIVATSTIFTUNG, ayant son siège social à A-1014 Vienne, 13, Tuchlauben, inscrite au Registre de Commerce de Vienne, sous le numéro FN156567x

ici représentée par Madame Sylvie THEISEN, consultante, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, Boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme "ORAS S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1724 Luxembourg, 49 boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55.892 a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 7 août 1996, publié au Mémorial numéro 556 du 30 octobre 1996,

et que les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 29 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 709 du 29 septembre 2000.

2.- Que le capital social de la Société est fixé à un montant de douze millions de francs suisse (12.000.000,- CHF), représenté par cent vingt mille (120.000) actions d'une valeur nominale de cent francs suisse (100,- CHF) chacune, entièrement libérées..

3.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, décide de dissoudre, avec effet immédiat, la Société, qui a interrompu ses activités et de la mettre en liquidation.

4.- Que le comparant déclare connaître parfaitement la situation financière de la Société.

5.- Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour, avant tout paiement d'actifs à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

6.- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par LITTLE WOOD S.A., ayant son siège social à 27th street, Central Avenue, San Jose (Costa Rica), désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

7.- Que la liquidation de la Société est achevée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de comptes pour l'exécution de leurs mandats.

9.- Que toutes les actions au porteur ont été annulées.

10.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1724 Luxembourg, 49 boulevard du Prince Henri.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est s'élève approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'allemand et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en allemand suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte allemand et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie THEISEN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 05 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2278. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096209/113.

(100107798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Taste of Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 107.919.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010093850/13.

(100103584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Babyluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 153.843.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 7 juillet 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, né le 12 novembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg et Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, né le 25 juillet 1969 à Echternach, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société, pour un mandat d'une durée de cinq ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Suite à ces nominations, le Conseil d'Administration de la société est dès lors composé de Messieurs Max GALOWICH, Jean-Paul FRANK et Dan EPPS, et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

La société sera dorénavant valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010093920/22.

(100104550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Techhol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 139.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010093851/12.

(100103945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Tegola International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 59.688.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEGOLA INTERNATIONAL S.A.

Régis DONATI / Nicolas SCHAEFFER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010093852/12.

(100104005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Thalweg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.644.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour THALWEG HOLDING S.A.

Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Guy HORNICK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010093854/13.

(100104334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Eurobank EFG Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.180.

In the year two thousand and ten, on 16th of July.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUROBANK EFG HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (hereinafter referred to as the “Company”), a Luxembourg public limited company (“société anonyme”), with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 118180, incorporated by virtue of a deed of the above-mentioned Maître Blanche MOUTRIER, dated 25 July 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1835 of 30 September 2006.

The articles of association of the Company were amended for the last time on 9 October 2009 by a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, published in the Mémorial number 2167 of 5 November 2009.

The meeting is opened at 14.30 o'clock a.m. under the chairmanship of Mrs. Micheline SPIES, with professional address at L-1720 Luxembourg, 6 rue Heine.

The chairman appointed as secretary Mrs. Agnès CONCARO, with professional address at L-1720 Luxembourg, 6 rue Heine.

The meeting elected as scrutineer Mr. Laurent BARNICH, with professional address at L-1720 Luxembourg, 6 rue Heine.

The chairman declared and requested the notary to act the following.

I. That the shareholders present or represented and the number of the shares held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxies will be registered with this original writ.

II. That it appears from the said attendance list that the hundred (100) shares, representing the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty-one thousand Euro (€ 31,000,-), are present or represented at this general meeting so that the meeting can validly decide on all the items on its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Resignation of Category B director.

2. Abolishment of the distinction of directors in two categories, namely “Category A directors” and “Category B directors” and amendment of the first paragraph of article 7 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

‘ **Art. 7. (first paragraph).** The Company shall be administered by a board of directors comprising of at least three members who need not be shareholders in the Company.’

3. Following the abolishment of the distinction of directors in two categories, namely “Category A directors” and “Category B directors”, amendment of article 10 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

‘ **Art. 10.** The Company shall be bound by the joint signatures of two directors.

4. Affirmation of the remaining currently acting directors without distinction of category.

5. Miscellaneous.

After deliberating on the foregoing items, the general meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting takes note of the resignation of the Category B director, Mr. Georgios Athanasopoulos, and grants good and valid discharge in respect of all operations carried out to 31 May 2010 date of the resignation.

Second resolution

The meeting resolved to abolish the distinction of directors in two categories, namely “Category A directors” and “Category B directors” and to amend the first paragraph of article 7 of the articles of association of the company which shall henceforth read as follows:

‘ **Art. 7. (first paragraph).** The Company shall be administered by a board of directors comprising of at least three members who need not be shareholders in the Company.’

Third resolution

Following the abolishment of the distinction of directors in two categories, namely “Category A directors” and “Category B directors”, the meeting resolved to amend article 10 of the articles of association of the company which shall henceforth read as follows:

‘ **Art. 10.** The Company shall be bound by the joint signatures of two directors.

Fourth resolution

Following the resignation of Mr Georgios Athanasopoulos and the abolishment of the distinction of the directors in Category A and Category B, the meeting affirms that the remaining directors in the company who will keep their office without distinction of category until the general meeting to take place in 2012, are the following:

- 1) Mrs Paula HADJISOTIRIOU, with professional address at GR-10557 Athens, 20, Amalias Ave;
- 2) Mr Nikolaos KARAMOUZIS, with professional address at GR-10557 Athens, 20, Amalias Ave;;
- 3) Mr Dimitrios POLITIS, with professional address at GR-10557 Athens, 20 Amalias Ave;

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be charged to the Company or borne by it as a result of these presents are estimated without prejudice at € 1.100.-.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English notes herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed witnesses all the foregoing matters.

Drawn up and executed in Luxembourg on the date hereof.

The document having been read out to the above-mentioned persons appearing, they signed the present minutes together with the attesting notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L’an deux mille dix, le seize juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROBANK EFG HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après ” la Société “), ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 118180, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, prénommée, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1835 du 30 septembre 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d’un acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach le 9 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2167 du 5 novembre 2009.

L’assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Micheline SPIES ayant son adresse professionnelle L-1720 Luxembourg, 6 rue Heine.

Le président désigne comme secrétaire Madame Agnès CONCARO, ayant son adresse professionnelle L-1720 Luxembourg, 6 rue Heine.

L’assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent BARNICH, ayant son adresse professionnelle L1720 Luxembourg, 6 rue Heine.

Le président déclare et prie le notaire d’acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

II. Qu’il appert de cette liste de présence que la totalité des cent (100) actions, représentant l’intégralité du capital social actuellement fixé à trente-et-un mille Euro (€ 31.000.-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

1. Démission de l’administrateur de catégorie B
2. Suppression de la distinction des administrateurs en deux catégories désignées «catégorie A» et «catégorie B» et modification du premier alinéa de l’article 7 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. (premier alinéa).** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.»

3. Suite à la suppression de la distinction des administrateurs en deux catégories désignées «catégorie A» et «catégorie B», modification de l'article 10 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs.»

4. Confirmation des autres administrateurs en fonction sans distinction de catégorie.

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la démission de l'administrateur de catégorie B en fonction Monsieur Georgios Athanasopoulos, et lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 mai 2010 date de la démission.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la distinction des administrateurs en deux catégories désignées «catégorie A» et «catégorie B» et décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. (premier alinéa).** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.»

Troisième résolution

Suite à la suppression de la distinction des administrateurs en deux catégories désignées «catégorie A» et «catégorie B», l'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs.»

Quatrième résolution

Suite à la démission de Monsieur Georgios Athanasopoulos et à la suppression de la distinction des administrateurs en deux catégories désignées «catégorie A» et «catégorie B», l'assemblée décide que tous les autres administrateurs de la société restent en fonction sans distinction de catégories, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, à savoir:

- 1) Madame Paula HADJISOTIRIOU, demeurant professionnellement à GR-10557 Athènes, 20, Amalias Ave;
- 2) Monsieur Nikolaos KARAMOUZIS, demeurant professionnellement à GR-10557 Athènes, 20, Amalias Ave;
- 3) Monsieur Dimitrios POLITIS, demeurant professionnellement à GR-10557 Athènes, 20, Amalias Ave;

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de € 1.100.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.Spies, A.Concaro, L.Barnich, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8652. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096048/147.

(100107913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Absolute Renewable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.288.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 17 juin 2010

L'Assemblée Générale a décidé de révoquer de ses fonctions de Réviseur d'Entreprises et ce, avec effet immédiat:

Ernst & Young Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99019

L'Assemblée Générale a décidé de nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes et ce, avec effet immédiat:

FIN-Contrôle S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42.230

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093875/17.

(100104631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

The Cox & Kings Overseas Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.212.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010093855/10.

(100103801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Todima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 42, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.430.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-5670 Altwies, le 03 juin 2010.

Madame Da Costa Rodrigues Maria Aldina

Gérante

Référence de publication: 2010093856/12.

(100104290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Toro Capital I, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.280.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TORO CAPITAL I

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010093857/13.

(100103886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Manukau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 105.226.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 que celle-ci a:

- approuvé le rapport du liquidateur, les comptes de liquidation en date du 25 mai 2010 et renoncé à la nomination d'un commissaire à la liquidation. Puis elle a donné décharge aux administrateurs et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs. Pour finir elle a entériné la clôture de la liquidation.
- que les livres comptables et documents sociaux seront conservés durant 5 ans chez le domiciliataire, Audit Incorporation & Management Services SA, 60 Grand Rue 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg.
- que le boni de liquidation a été totalement distribué et aucune somme n'a été consignée sur le compte tiers du liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2010094134/19.

(100104908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Freon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.246.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "FREON S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77.246, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 23 du 13 janvier 2001, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 554 du 20 juillet 2001.

L'Assemblée est présidée par Madame Nadia COMODI, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Caroline WOLFF employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, demeurant à L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes (le "Transfert de Siège");
2. Détermination du siège social à I – 50132 Florence, Viale Mazzini, 18;
3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne;
4. Fixation du terme de la Société au 31 décembre 2050;
5. Adoption pour la Société d'une année sociale commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre;

6. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;

7. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes;

8. Approbation des comptes intérimaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2009;

9. Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux et vote de leur quitus;

10. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;

11. Nomination de nouveaux titulaires;

12. Nomination d'un représentant ad hoc en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;

13. Soumission des décisions proposées à la condition suspensive de l'inscription de la société au registre de commerce italien compétent et à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autres instance qu'il appartiendra;

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente Assemblée a pour objet de décider le Transfert de Siège de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie.

E) Que dans le but de parfaire le Transfert de Siège, la procédure d'annulation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sera accomplie une fois confirmée l'inscription de la Société auprès le Registre de Commerce compétent de Florence en Italie.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du Luxembourg à Florence en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société en Italie à I-50132 Florence, Viale Mazzini, 18 et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società a responsabilità limitata" de droit italien, de changer le nom de la Société de "FREON S.A." en "FREON S.r.l.";

- de confirmer le capital social de un million deux cent quatre-vingts mille euros (1.280.000,- EUR), à attribuer aux membres en proportion de leur participation au capital social avant sa réduction, après retrait et annulation des actions actuellement en circulation;

- de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne, (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte);

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2050.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'adopter pour la Société une année sociale commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année.

Sixième résolution

L'Assemblée constate que ce changement de nationalité n'a pas pour effet de modifier la personnalité juridique de la Société, laquelle restera inchangée spécialement d'un point de vue légal, financier et fiscal.

La Société passera de la nationalité luxembourgeoise à la nationalité italienne et ce sans liquidation ni changement dans la personnalité juridique de la Société.

La procédure de radiation de la Société sera effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès réception de l'extrait attestant de son inscription auprès du Registre de Commerce de Florence en Italie.

Septième résolution

L'Assemblée entend le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée examine les comptes intérimaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2009 et approuve ces comptes intérimaires, tels qu'ils sont soumis à l'Assemblée par le conseil d'administration.

L'Assemblée atteste en outre:

- que la valeur de l'actif net de la Société résultant desdits comptes s'élève à 1.248.536,13 EUR;
- que les comptes intérimaires, tels que présentés, sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil, une copie desdits comptes intérimaires, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte;
- que tous les actifs et passifs de la Société lors de sa nationalité luxembourgeoise, sans exception, resteront au profit et à la charge de la Société lorsqu'elle aura acquis la nationalité italienne, et qu'elle continuera d'être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société.

Huitième résolution

L'Assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction jusqu'en date de ce jour et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Neuvième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs, avec faculté de substitution, à Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, né à Rome (Italie), le 12 juillet 1963, et demeurant à L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal, pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de nommer, en conformité avec la loi italienne applicable, en qualité d'administrateur unique, Monsieur Niccolo RANGONI, administrateur de société, né à Florence, le 19 janvier 1955, résident à I-Florence, 21, Viale Machiavelli, pour une durée de 3 (trois) ans.

L'Assemblée décide de nommer en conformité avec la loi italienne en qualité de Commissaires aux Comptes:

- Monsieur Marco MATALONI, né à Florence le 15 Décembre 1955, résidant à Florence, Viale Mazzini 18, code fiscal MTL MRC 55 T15 D612D
- Madame Selina PAOLETTI, née à Florence le 9 Avril 1971, résidant à Florence, Via Coluccio Salutati 56, code fiscal PLT SLN 71D49 D612H
- Madame Emanuela GAGLIARDI, née à Cosenza le 12 Avril 1975, résidant à Florence, Via Valdichiana 81, code fiscal GGL MNL 75D52 D086E

Et de deux Commissaires au comptes suppléants:

- Monsieur Lapo LAPI, né à Florence le 23 janvier 1964, résidant à Florence, Via Massaia 39, code fiscal LPA LPA 64A23 D612J
- Monsieur Roberto SARTI, né à Florence le 11 juillet 1969, résidant à Florence, Via Bellini 15, code fiscal SRT RRT 69L11 D612K

Onzième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs, avec faculté de substitution, à Monsieur Niccolo RANGONI, préqualifié, pour représenter seule la Société en Italie devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

Douzième résolution

L'Assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société au registre de commerce de Florence et à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre instance qu'il appartiendra.

Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nadia COMODI, Caroline WOLFF, Roberto MANCIOCCHI, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 01 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2231. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096085/156.

(100107669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Traction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 82.284.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010093858/12.

(100104077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Travel Pro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 430-434, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 44.184.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010093859/9.

(100104066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Trimerson Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2010093860/10.

(100103923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Hinduja Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.829.

In the year two thousand and ten, on the ninth of July.

Was held before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of "HINDUJA LUXEMBOURG HOLDING S.A.", a Luxembourg public limited company ("société anonyme"), having its registered office at 412F, route

d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152829.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 16, 2010 published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association, dated of June 15, 2010 under number 1245.

I. Attendance

The Meeting is presided by Mr. Christian FRANCOIS, employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (the Chairman),

who appoints as secretary Mrs. Elise BELEY, employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (the Secretary).

The Meeting then elects as scrutineer, Mr. Lionel CREPPE, employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (the Scrutineer).

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

II. Agenda

The agenda of the Meeting is the following:

1. increase of the share capital of the Company in an amount of two hundred thirty-eight million five hundred sixty-five thousand seven hundred euro (EUR 238,565,700.-) represented by two million three hundred eighty-five thousand six hundred fifty-seven (2,385,657) shares with nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, in order to bring the share capital from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with nominal value of one hundred (EUR 100.-), to an amount of two hundred thirty-eight million five hundred ninety-six thousand seven hundred euro (EUR 238,596,700) represented by two million three hundred eighty-five thousand nine hundred sixty-seven (2,385,967) shares with nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

2. issuance of two million three hundred eighty-five thousand six hundred fifty-seven (2,385,657) new shares so as to raise the number of shares in issue from three hundred and ten (310) shares up to two million three hundred eighty-five thousand nine hundred sixty-seven (2,385,967) shares with nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;

3. subscription and payment of the increase of share capital specified in item 2 above and allocation of the new shares;

4. amendment of article 5.1 paragraph 1 of the articles of association of the Company to reflect the increase of share capital specified in item 2 above;

5. amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director acting individually and under its sole signature to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares; and

6. miscellaneous.

It appears from the attendance list, that shares, representing 100 % of the issued and outstanding share capital of the Company, are present or represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

The proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the attendance list, signed by the proxy holders of the represented shareholders and by the members of the Bureau of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Then, after deliberation, the Meeting took unanimously the following resolutions:

III. Acknowledgement

The entirety of the voting share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders have waived the convening notices and the represented Shareholders considered themselves as duly convened and declared having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

IV. Resolutions

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company in an amount of two hundred thirty-eight million five hundred sixty-five thousand seven hundred euro (EUR 238,565,700.-) represented by two million three hundred eighty-five thousand six hundred fifty-seven (2,385,657) shares with nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, in order to bring the share capital from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to an amount of two hundred thirty-eight million five hundred ninety-six thousand seven hundred euro (EUR 238,596,700.-) represented by two million three hundred eighty-five thousand nine hundred sixty-seven (2,385,967) shares with nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to issue, with immediate effect, two million three hundred eighty-five thousand six hundred fifty-seven (2,385,657) new shares so as to raise the number of shares from three hundred and ten (310) to two million three hundred eighty-five thousand nine hundred sixty-seven (2,385,967) shares with nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr SRICHAND P. HINDUJA, born on November 28, 1935 in Shikarpur, residing at Roc Fleuri, rue du Tenaos 1, MC-98000 Monaco (the Contributor) declares that it subscribes to two million three hundred eighty-five thousand six hundred fifty-seven (2,385,657) new shares with nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each issued by the Company and that it fully pays up the subscription price of such new shares amounting to two hundred thirty-eight million five hundred sixty-five thousand seven hundred euro (EUR 238,565,700.-) by a contribution in kind consisting of four hundred eighty-five thousand (485,000) shares of "HINDUJA SUISSE HOLDING S.A.", a Switzerland public limited company having its registered seat at Pilatusstrasse, 35, CH-6002 Luzern, registered with the register of Commerce and Companies of Luzern under number CH-100.3.786.615-2/ (hereinafter referred to as the "HSH shares") which have been valued at three hundred twenty-three million one hundred thirty-nine thousand six hundred and four Swiss francs (CHF 323,139,604.-) corresponding to a rounded amount of two hundred thirty-eight million five hundred sixty-five thousand seven hundred euro (EUR 238,565,700.-) according to an average exchange rate between June 23, 2010 and June 29, 2010 for CHF/EUR 1,35451 by INTERAUDIT, réviseur indépendant, in accordance with the provisions of article 32-1 of the Law. Such report states that:

Contribution of the HSH shares.

"Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital is set at two hundred thirty-eight million five hundred ninety-six thousand seven hundred euro (EUR 238,596,700.-) consisting two million three hundred eighty-five thousand nine hundred sixty-seven (2,385,967) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each., all subscribed and fully paid-up".

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director acting individually and under its sole signature to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, they have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) d'"HINDUJA LUXEMBOURG HOLDING S.A.", une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152829.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 16 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil Société et Association en date du 15 juin 2010 sous le numéro 1245.

I. Composition

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian FRANCOIS, employé, résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (le Président),

qui élit comme secrétaire Madame Elise BELEY, employée privée, résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée élit ensuite en tant que scrutateur Monsieur Lionel CREPPE, employé privé, résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (le Scrutateur).

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent le Bureau de l'Assemblée).

II. Ordre du jour

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-huit millions cinq cent soixante-cinq mille sept cents euros (EUR 238.565.700,-) représenté par deux millions trois cent quatre-vingt cinq mille six cent cinquante-sept (2.385.657) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, dans le but de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de deux cent trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-seize mille sept cents euros (EUR 238.596.700,-) représenté par deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-sept (2.385.967) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

2. émission de deux millions trois cent quatre-vingt cinq mille six cent cinquante-sept (2.385.657) nouvelles actions de manière à porter le nombre d'actions émises de trois cent dix (310) à deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-sept (2.385.967) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes;

3. souscription et paiement de l'augmentation de capital social énoncée dans le point 2 ci-dessus et attribution des nouvelles actions;

4. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social précisée dans le point 2 ci-dessus;

5. modification du registre des actionnaires de la Société dans le but de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à l'un quelconque des administrateurs agissant individuellement et sous sa seule signature de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises; et

6. divers.

Il résulte de la liste de présence que les actions représentant 100% du capital social de la Société émis et souscrit sont présentes ou représentées de telle sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour dont les Actionnaires ont été dûment informés.

Les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont montrés dans une liste de présence; la liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée, resteront annexées au présent acte et seront transmises pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Alors, après délibération, l'Assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

III. Déclaration

L'intégralité du capital social votant étant représenté lors de la présente Assemblée, les Actionnaires ont renoncés aux convocations et les Actionnaires représentés se considèrent dûment convoqués et déclarent avoir une connaissance exacte de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

IV. Résolutions

Première résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-huit millions cinq cent soixante-cinq mille sept cents euros (EUR 238.565.700,-) représenté par deux millions trois cent quatre-vingt cinq mille six cent cinquante-sept (2.385.657) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, dans le but de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de deux cent trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-seize mille sept cents euros (EUR 238.596.700,-) représenté par deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-sept (2.385.967) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'émettre, avec effet immédiat, deux millions trois cent quatre-vingt cinq mille six cent cinquante-sept (2.385.657) nouvelles actions, de manière à porter le nombre d'actions émises de trois cent dix (310) à deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-sept (2.385.967) ayant une

valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

Souscription - Paiement

Ainsi, Monsieur SRICHAND P. HINDUJA, né le 28 novembre 1935 à Shikarpur (Inde), résidant à Roc Fleuri, 1, rue du Tenao, MC-98000 Monaco (l'Apporteur) déclare souscrire à deux millions trois cent quatre-vingt cinq mille six cent cinquante-sept (2.385.657) nouvelles actions s'ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune émises par la Société et qu'elle paie entièrement le prix de souscription de ces nouvelles actions s'élevant à deux cent trente-huit millions cinq cent soixante-cinq mille sept cents euros (EUR 238.565.700,-) par un apport en nature consistant en quatre cent quatre-vingt-cinq mille (485.000) actions que l'Apporteur détient dans "HINDUJA SUISSE HOLDING S.A.", une société anonyme suisse ayant son siège social à Pilatusstrasse, 35, CH-6002 Luxerne, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Lucerne sous le numéro CH-100.3.786.615-2/ (ci-après désignées les "actions HSH") qui ont été évaluées à trois cent vingt-trois millions cent trente-neuf mille six cent et quatre francs suisses (CHF 323.139.604,-) correspondant à un montant arrondi de deux cent trente-huit millions cinq cent soixante-cinq mille sept cents euros (EUR 238.565.700,-) sur base du cours de change moyen de entre le 23 juin 2010 et le 29 juin 2010 de CHF/EUR de 1,35451 par INTERAUDIT, réviseur indépendant, en vertu des dispositions de l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi). Ce rapport déclare que:

Contribution des actions HSH:

"Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Actionnaires décident d'amender l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus, de sorte qu'il sera rédigé de la manière suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à deux cent trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-seize mille sept cents euros (EUR 238.596.700,-) représenté par deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-sept (2.385.967) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement payées."

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident d'amender le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout administrateur agissant individuellement et sous sa seule signature afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des nouvelles actions émises.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, ils ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. FRANCOIS, E. BELEY, L. CREPPE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2010. LAC/2010/31025. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096116/222.

(100107712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

IS EF One S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.525.125,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.043.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 30 juin 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le conseil d'administration:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, administrateur A;
4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;
5. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 ave Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur Ordinaire;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094348/23.

(100104165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Triumterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010093861/10.

(100104305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Wellsford S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.645.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010093867/10.

(100104310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Windows, Société Anonyme.

Siège social: L-9657 Harlange, 11, rue Bettlange.

R.C.S. Luxembourg B 93.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 juin 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010093866/13.

(100103628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

NSR Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 30.031.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 12 juillet 2010 que:

- Monsieur Josef DORIG, Employé de commerce, demeurant à Alte Wolleraustr. 49, CH-8832 Wollerau,
- Monsieur Johannes MATT, Employé de commerce, demeurant à Egertaweg 152, FL-9491 Ruggell,
- Madame Claude VON HILDEBRAND, Employée de commerce, demeurant à Avenue de Thônex 17, CH-1226 Thônex.

ont été confirmés dans leurs mandats d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010, et que:

- FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES SA., Société anonyme, ayant son siège social au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

a été confirmée dans son mandat de Commissaire aux comptes pour la même période.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010094648/21.

(100104966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

@vantage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.797.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010093869/9.

(100104590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

beckenergiesysteme s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Merttert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 118.744.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010093870/9.

(100105150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Logistis III Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.100.021,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.171.

—
In the year two thousand ten, on the twelfth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of LOGISTIS III LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140171 (the "Company"),

Duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the board of directors of the Company dated 10 June 2010.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary public, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 June 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1904, on 2 August 2008 (page 91347) and its articles of incorporation (the "Articles") have never been amended since its incorporation.

2) The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-) divided into thirty thousand nine hundred and eighty (30.980) class A shares (the "Class A Shares"), ten (10) class B shares (the "Class B Shares"), four (4) class C shares (the "Class C Shares") and six (6) class D shares (the "Class D Shares"), each of these shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up (by 100%).

3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has the un-issued but authorized capital of a maximum amount of one hundred and seventy-five million Euro (EUR 175,000,000.-) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares.

The board of directors is authorized, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and/or Class D Shares.

4) By resolutions dated 10 June 2010, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company by converting certain claims held by some of the existing shareholders, such existing shareholders accepting said conversion into share capital of the Company by delivering conversion notices on 22 June 2010 and on 30 June 2010.

5) The share capital of the Company has been increased, within the framework of the authorized share capital set out under Article 6, by a total amount of one million sixty nine thousand twenty one Euro (EUR 1,069,021.-) in order to raise it from its current amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one million one hundred thousand twenty one Euro (EUR 1,100,021.-) by creating and issuing 1,069,021 new Class A shares (the "New Class A Shares") with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up by contributions in kind, together with a global share premium amounting to three million four hundred sixty five thousand Euro (EUR 3,465,000.-). The New Class A Shares have been subscribed as follows:

388,735 (three hundred eighty eight thousand seven hundred and thirty five) New Class A shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, have been fully subscribed for an amount of three hundred eighty eight thousand seven hundred and thirty five Euro (EUR 388,735.-), together with a share premium of one million two hundred sixty thousand Euro (EUR 1,260,000.-), by Natixis Global Asset Management (formerly Ixis Asset Management), a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 21, Quai d'Austerlitz, F – 75634 Paris Cedex 13, France, and paid up by contribution in kind consisting in a claim of one million six hundred forty eight thousand seven hundred thirty five euro (EUR 1,648,735.-) held by Natixis Global Asset Management against the Company (the "Subscriber 1");

388,735 (three hundred eighty eight thousand seven hundred and thirty five) New Class A shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, have been fully subscribed for an amount of three hundred eighty eight thousand seven hundred and thirty five Euro (EUR 388,735.-), together with a share premium of one million two hundred sixty thousand Euro (EUR 1,260,000.-), by Foncière Ecureuil II, a company established under the laws of France, having its registered office at c/o AEW Europe, 1-3, rue des Italiens, F – 75009 Paris, France, and paid up by contribution in kind consisting in a claim of one million six hundred forty eight thousand seven hundred thirty five euro (EUR 1,648,735.-) held by Foncière Ecureuil II has against the Company (the "Subscriber 2"); and

291,551 (two hundred ninety one thousand five hundred fifty one) New Class A shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, have been fully subscribed for an amount of two hundred ninety one thousand five hundred fifty one Euro (EUR 291,551.-), together with a share premium of nine hundred forty five thousand Euro (EUR 945,000.-), by Assurances Banque Populaire Vie, a company established under the laws of France, having its registered office at 115, rue Réaumur, F – 75002 Paris, France, and paid up by contribution in kind consisting in a claim of one million two hundred thirty six thousand five hundred fifty one euro (EUR 1,236,551.-) held by Assurances Banque Populaire Vie has against the Company (the "Subscriber 3", together with the Subscribers 1 and 2, the "Subscribers").

Evidence of the value of the respective contributions in kind made by the Subscribers has been given to the undersigned notary and, in compliance with article 32-1 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, a valuation report drawn up on 30 June 2010 by MAZARS S.A., a *réviseur d'entreprises agréé*, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, has been presented to the undersigned notary, confirming that the value of the contributions to be made by each subscriber to the share capital of the Company is at

least equal to the par value of New Class A Shares received by such Subscribers, plus the share premium to be paid up in relation to such New Class A Shares, and whose conclusions are: "Based on our work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind is not at least equal to the number and nominal value of shares to be issued in return, increased by the share premium."

The valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Therefore, these Subscribers validly subscribed to the New Class A Shares on 30 June 2010 and had them fully paid up by contribution in kind on 30 June 2010.

6) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 30 June 2010, the subscribed share capital of the Company presently amounts to one million one hundred thousand twenty one Euro (EUR 1,100,021.-), divided into one million one hundred thousand one (1,100,001) Class A Shares, ten (10) Class B Shares, four (4) Class C Shares and six (6) Class D Shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Therefore Article 5 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

“ 5. The subscribed capital is set at one million one hundred thousand twenty one Euro (EUR 1,100,021.-), divided into one million one hundred thousand one (1,100,001) class A shares (the "Class A Shares"), ten (10) class B shares (the "Class B Shares"), four (4) class C shares (the "Class C Shares") and six (6) class D shares (the "Class D Shares"), each of these shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up (by 100%).”

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been decreased to one hundred seventy three million nine hundred thirty thousand nine hundred seventy nine Euro (EUR 173,930,979.-), so that Article 6.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

“ 6.1. The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of one hundred seventy three million nine hundred thirty thousand nine hundred seventy nine Euro (EUR 173,930,979.-) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares and/or Class D Shares.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at six thousand euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le douze juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Rachel Uhl, juriste, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de LO-GISTIS III LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140171 (la "Société"), Dûment autorisée à représenter la Société conformément aux minutes du conseil d'administration de la Société en date du 10 juin 2010.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par la mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à un acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1904, du 2 août 2008 (page 91347) et ses statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000-EUR) divisé en trente mille neuf cent quatre vingt (30.980) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), dix (10) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), quatre (4) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") et six (6) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D"), chacune de ces actions ayant une valeur nominale d'un euro (1-EUR) chacune, intégralement libérées (à 100%).

3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant maximum de cent soixante quinze millions d'euros (175.000.000-EUR) à utiliser afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D ou d'augmenter la

valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D.

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixées par l'article 6, à augmenter le capital social de temps à autre, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie C et/ou d'Actions de Catégorie D.

4) Par les résolutions prises en date du 10 juin 2010, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société par la conversion de certaines créances détenues par certains des actionnaires existants, ces actionnaires existants ayant accepté ladite conversion en capital social en signant des notices de conversion en date des 22 juin 2010 et 30 juin 2010.

5) Le capital social a été augmenté, dans le cadre du capital social autorisé prévu par l'article 6 des Statuts de la Société, d'un montant total d'un million soixante-neuf mille vingt et un euros (1.069.021-EUR), afin de l'élever de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000-EUR) à un million cent mille vingt et un euros (1.100.021-EUR) en créant et émettant 1.069.021 nouvelles Actions de Catégorie A (les "Nouvelles Actions de Catégorie A") ayant une valeur nominale d'un euro (1-EUR) chacune, payées intégralement par des apports en nature, ensemble avec une prime d'émission globale de trois millions quatre cent soixante cinq mille euros (3.465.000 EUR). Les Nouvelles Actions de Catégorie A ont été souscrites comme suit:

388.735 (trois cent quatre vingt huit mille sept cent trente cinq) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (1-EUR) chacune ont été entièrement souscrites pour un montant de trois cent quatre vingt huit mille sept cent trente cinq euros (388.735 EUR), avec une prime d'émission d'un million deux cent soixante mille euros (1.260.000 EUR), par Natixis Global Asset Management (anciennement Ixis Asset Management), une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 21, Quai d'Austerlitz, F – 75634 Paris Cedex 13, France et libérées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million six cent quarante huit mille sept cent trente cinq euros (1.648.735 EUR) détenue par Natixis Global Asset Management à l'encontre de la Société (le "Souscripteur 1");

388.735 (trois cent quatre vingt huit mille sept cent trente cinq) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (1-EUR) chacune ont été entièrement souscrites pour un montant de trois cent quatre vingt huit mille sept cent trente cinq euros (388.735 EUR), avec une prime d'émission d'un million deux cent soixante mille euros (1.260.000 EUR), par Foncière Ecureuil II, une société établie selon le droit français, ayant son siège social chez AEV Europe, 1-3, rue des Italiens, F – 75009 Paris, France et libérées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million six cent quarante huit mille sept cent trente cinq euros (1.648.735 EUR) détenue par Foncière Ecureuil II à l'encontre de la Société (le "Souscripteur 2");et

291.551 (deux cent quatre vingt onze mille cinq cent cinquante et une) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (1-EUR) chacune ont été entièrement souscrites pour un montant de deux cent quatre vingt onze mille cinq cent cinquante et un euros (291.551 EUR), avec une prime d'émission de neuf cent quarante cinq mille euros (945.000 EUR), par Assurance Banque Populaire Vie, une société établie selon le droit français, ayant son siège social au 115, rue Réaumur, F – 75002 Paris, France et libérées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million deux cent trente six mille cinq cent cinquante et un euros (1.236.551 EUR) détenue par Assurance Banque Populaire Vie à l'encontre de la Société (le "Souscripteur 3", ensemble avec les Souscripteurs 1 et 2, les "Souscripteurs").

La preuve de la valeur des apports en nature respectifs faits par les Souscripteurs a été apporté au notaires soussigné et, conformément aux dispositions de l'article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, un rapport d'évaluation préparé le 30 juin 2010 par MAZARS S.A., un réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, a été présenté au notaire soussigné, confirmant que la valeur des apports faits par chaque souscripteur au capital social de la Société est au moins égal à la valeur nominale des Nouvelles Actions de Catégorie A reçues par ces Souscripteurs, plus la prime d'émission à payer en rapport avec ces Nouvelles Actions de Catégorie A, et dont la conclusion est la suivante:

"Sur la base du travail que nous avons effectué, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous laisser croire que la valeur totale de l'apport en nature n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Le rapport d'évaluation restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Ce dont il résulte, que les Souscripteurs ont valablement souscrit aux Nouvelles Actions de Classe A au 30 juin 2010 et les ont intégralement libérées par leurs apports en nature faits à la Société le 30 juin 2010.

6) Suite à cette augmentation du capital social avec effet au 22 juin 2010, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à un million cent mille vingt et un euros (1.100.021 EUR), divisé en un million cent mille une (1.100.001) Actions de Catégorie A, dix (10) Actions de Catégorie B, quatre (4) Actions de Catégorie C et six (6) Actions de Catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (1EUR) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million cent mille vingt et un euros (1.100.021 EUR), divisé en un million cent mille une (1.100.001) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), dix (10) actions de catégorie

B (les "Actions de Catégorie B"), quatre (4) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") et six (6) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D"), chacune de ces actions ayant une valeur nominale d'un euro (1-EUR) chacune, intégralement libérées (à 100%).

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été réduit à cent soixante treize millions neuf cent trente mille neuf cent soixante dix-neuf euros (173.930.979-EUR), de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **6.1.** La Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant maximum de cent soixante treize millions neuf cent trente mille neuf cent soixante dix-neuf d'euros (173.930.979-EUR) à utiliser afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D ou d'augmenter la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B et/ou des Actions de Catégorie C et/ou des Actions de Catégorie D."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à six mille euros.

Le présent acte a été dressé à Luxembourg, à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne co-signe avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31502. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096159/212.

(100108152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

eOffice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour eOFFICE INVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010093873/11.

(100105232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

eOffice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.728.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 juillet 2010

- M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
- M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour eOFFICE INVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010093872/16.

(100105219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Parkridge Holdings Russia Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 370, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.861.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la société tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2010.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 30 juin 2010 que:

1. Les gérants suivants ont démissionné avec effet au 30 juin 2010:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. Monsieur Benoît de FROIDMONT, né le 26 Juillet 1975 à Rocourt, Belgique et Monsieur Adrien ROLLE, né le 21 Août 1975 à Liège, Belgique, tous deux résidant au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ont été nommés gérants de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

3. Le siège de la société a été transféré du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 370, route d'Arlon, L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094172/20.

(100104620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Actor S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093876/10.

(100104494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Milestone Property Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.800.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of June;

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of Milestone Property Fund S.C.A., SICAV-FIS, a limited partnership by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B139800 qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé within the meaning of the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, Notary in Luxembourg, on 24 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 July 2008 (the "Company").

The meeting was opened at 11.30 a.m., under the chairmanship of Mr Carlo NOEL, employee, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mr Guy DECKER, private employee, residing in Gosseldange.

The meeting elected as scrutineer Mr Laurent TRISTAN, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the Notary to record:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Decision on the dissolution of the Company.

2) Appointment of Milestone Property Fund Management S.à r.l., duly represented by its board of managers, as liquidator of the Company and determination of its powers.

3) Miscellaneous.

II. That the names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy or power of attorney, the proxies and power of attorney of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the Notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. That the quorum required by law in respect of all items of the agenda is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and the resolutions on those items of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

IV. That, pursuant to the attendance list of the Company, three (3) shareholders, holding one (1) general partner share and ten thousand (10,000.-) ordinary shares, that is to say one hundred per cent (100%) of the issued capital of the Company, is present or represented.

V. That, consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation the general meeting took the following resolutions with the consent of the general partner:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

In connection with the above, the cash available will be reimbursed to shareholders as soon as possible. The remaining investments of the Company will be reimbursed from time to time, when the assets are realized.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator of the Company, Milestone Property Fund Management S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B139695, duly represented by its board of managers.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed at 11.45 a.m.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euros (EUR 2,000).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the Notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-cinq juin;

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Milestone Property Fund S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B139800, qualifiée de société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé au sens de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, constituée suivant acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations du 24 juillet 2008 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Carlo NOEL, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Laurent TRISTAN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est établi comme suit:

Ordre du jour

1) Décision de dissoudre la Société.

2) Désignation de Milestone Property Fund Management S.à r.l., dûment représentée par son conseil de gérance, en qualité de liquidateur de la Société et attribution de ses pouvoirs.

3) Divers.

II. Les noms des actionnaires présents lors de l'assemblée ou dûment représentés par procuration, les mandataires des actionnaires ainsi représentés, ainsi que le nombre d'actions dont chaque actionnaire est propriétaire, sont inscrits sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire. La liste susmentionnée ainsi que les procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire, seront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

III. Le quorum requis par la loi concernant les éléments composant l'ordre du jour est d'au moins cinquante pour cent du capital émis par la Société et les décisions concernant ces éléments de l'ordre du jour doivent être adoptées par deux tiers des votes exprimés lors de l'assemblée.

IV. Conformément à la liste de présence de la Société, trois (3) actionnaires, détenant une (1) action de commandité et dix mille (10.000) actions ordinaires, soit cent pour cent (100%) du capital émis de la Société, sont présents ou représentés.

V. En conséquence, la présente assemblée est dûment constituée et peut donc valablement délibérer sur les éléments composant l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes avec le consentement de l'associé gérant-commandité:

Première résolution

Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Dans ce cadre, les liquidités disponibles seront remboursées aux actionnaires dès que possible. Le remboursement des investissements de la Société non encore liquidés aura lieu au gré de leur réalisation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Milestone Property Fund Management S.à r.l., ayant son siège social au 8-10 rue Mathias Hardt, L-1030 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B139695, dûment représentée par son conseil de gérance.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il est en mesure d'accomplir tous actes prévus à l'article 145 sans être contraint de demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où celle-ci est requise.

Il peut exempter l'officier des hypothèques de recevoir des enregistrements automatiquement; renoncer à tous les droits réels, droits de préférence, hypothèques, action en rescision; supprimer les saisies avec ou sans paiement de tous les enregistrements privilégiés ou hypothécaires, transcriptions, scellées, oppositions et autres empêchements.

Le liquidateur est déchargé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs tel que nécessaire et pour la durée qu'il choisira.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-avant, le présent acte a été établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau de l'assemblée ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. NOEL, G. DECKER, L. TRISTAN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28381. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096173/145.

(100107979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Alce Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alce Investment I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010093878/11.

(100104458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

CA EBC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.750,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.251.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la société tenue le 30 juin 2010

- L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Cédric Raths en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de nommer Mme. Carmen Ionescu, née le 26 mars 1974 à Bucarest, Roumanie, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société.

- Monsieur Michael Schuster, gérant de classe A de la Société, a désormais son adresse professionnelle à Promenadeplatz 8, 80333 Munich, Allemagne.

- Monsieur Alain Peigneux est gérant de classe B de la Société.

Pour CA EBC Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010093947/22.

(100104511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Alce Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.634.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 juillet 2010

1. M. Vincent TUCCI a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mme Nathalie VAZQUEZ, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 11 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Alce Investment II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010093879/16.

(100104443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Apollo Retail (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.564.

Les comptes annuels pour la période du 19 octobre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093885/12.

(100104691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

River & Impact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 498.316,44.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.123.

In the year two thousand and ten, on the first of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appears:

IMP Holdings G.P., a general partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4478021,

River Holdings G.P., a general partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington,

Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4478014, here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of two (2) proxies given on May 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "River & Impact S.à r.l." (formerly TALITA INTERNATIONAL S.A.) (the Company), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150123, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated December 9, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 125, dated January 21, 2010, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated May 25, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by one million two hundred fifty thousand (1.250.000) shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0,01) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of four hundred eighty-five thousand eight hundred sixteen Euro and forty-four Euro Cents (EUR 485.816,44) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to four hundred ninety-eight thousand three hundred sixteen Euro and forty-four Euro Cents (EUR 498.316,44) by creation and issue of forty-eight million five hundred eighty-one thousand six hundred forty-five (48.581.644) new shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0,01) each (the New Shares).

Subscription - Payment

IMP Holdings G.P., prenamed, declares to subscribe for one hundred ninety-nine thousand seventy-seven (199.077) New Shares, all having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0,01) each and an aggregate value of one thousand nine hundred ninety Euro and seventy-seven Euro Cents (EUR 1.990,77), and to have them fully paid up by contribution in kind in the same consisting in the transfer of:

- eight hundred thousand (800.000) shares held by IMP Holdings G.P, prenamed, in the share capital of LB IMP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 132027, having a par value of one Euro and twenty-five Euro Cents (EUR 1,25) each, at their aggregate fair market value of one Euro (EUR 1,00);

- a portion in the amount of one thousand nine hundred eighty-nine Euro and seventy-seven Euro Cents (EUR 1.989,77) of a receivable held by IMP Holdings G.P, prenamed, towards LB IMP S.à r.l., prenamed.

River Holdings G.P., prenamed, declares to subscribe for forty-eight million three hundred eighty-two thousand five hundred sixty-seven (48.382.567) New Shares, all having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0,01) each and an aggregate value of four hundred eighty-three thousand eight hundred twenty-five Euro and sixty-seven Euro Cents (EUR 483.825,67), and to have them fully paid up by contribution in kind in the same amount consisting in the transfer of one hundred thirteen thousand nine hundred ninety-nine (113,999) shares held by River Holdings G.P. in the share capital of LB River S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 130996, having a par value of one Euro and twenty-five Euro Cents (EUR 1,25) each, at their fair market value of four hundred eighty-three thousand eight hundred twenty-five Euro and sixty-seven Euro Cents (EUR 483.825,67).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a balance sheet of LB IMP S.à r.l. dated May 28, 2010;
- a copy of the shareholders' register of LB River S.à r.l.;
- a copy of the shareholders' register of LB IMP S.à r.l.;
- a contribution declaration from IMP Holdings G.P., prenamed;
- a contribution declaration from River Holdings G.P., prenamed;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

IMP Holdings G.P. and River Holdings G.P., prenamed, declare that:

- they are the unlimited owners of the assets to be contributed, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the assets to be contributed or part of it be transferred to it.

- the assets to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above increase of capital, the shareholders resolve to amend article 6, first paragraph of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at at four hundred ninety-eight thousand three hundred sixteen Euro and forty-four Euro Cents (EUR 498.316,44) represented by forty-nine million eight hundred sixty-one thousand six hundred forty-four (49.861.644) shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le premier juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

IMP Holdings G.P., un general partnership, constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro 4478021,

River Holdings G.P., un general partnership, constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro 4478014,

ici représentés par Madame Rachel UHL, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données en mai 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "River & Impact S.à r.l." (anciennement TALITA INTERNATIONAL S.A.) (la Société), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150123, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 125, en date du 21 janvier 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, reçu en date du 25 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, toutes d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent seize Euro et quarante-quatre cents (EUR 485.816,44) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00) à quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent seize Euro et quarante-quatre cents (EUR 498.316,44) par la création et l'émission de quarante-huit millions cinq cent quatre-vingt-un mille six cent quarante-quatre (48.581.644) nouvelles parts (les Nouvelles Parts), toutes d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Souscription - Paiement

IMP Holdings G.P., susnommée, déclare souscrire cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-dix-sept (199.077) Nouvelles Parts, toutes d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et ayant une valeur totale de mille neuf cent quatre-vingt-dix Euro et soixante-dix-sept cents (EUR 1.990,77) et les libérer entièrement par apport en nature consistant en l'apport de:

- huit cent mille (800.000) parts sociales détenues par IMP Holdings G.P, susnommé, dans le capital de LB IMP S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132027, ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à leur valeur totale de marché d'un Euro (EUR 1,00);

- une partie d'une créance détenue par IMP Holdings G.P., susnommée, à l'égard de LB IMP S.à r.l., susnommé, pour un montant de mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euro et soixante-dix-sept cents (EUR 1.989,77).

River Holdings G.P., susnommée, déclare souscrire quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-sept (48.382.567) Nouvelles Parts, toutes d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et ayant une valeur totale de quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt-cinq Euro et soixante-sept cents (EUR 483.825,67) et

les libérer entièrement par apport en consistant en l'apport de cent treize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (113,999) parts sociales détenues par IMP Holdings G.P, susnommée, dans le capital de LB River S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130996, ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à leur valeur totale de marché de quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt-cinq Euro et soixante-sept cents (EUR 483.825,67).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- un bilan de LB IMP S.à r.l. en date du 28 mai 2010;
- une copie du registre d'associés de LB IMP S.à r.l.,
- une copie du registre d'associés de LB River S.à r.l.,
- une déclaration émise par IMP Holdings G.P., susnommée;
- une déclaration émise par River Holdings G.P., susnommée;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

IMP Holdings G.P. et River Holdings G.P., susnommées, déclarent que:

- elles sont les seules propriétaires sans restrictions des apports, lesquels sont librement cessibles, et soumis à aucun droit de préemption ou d'option de quelle que sorte que ce soit et en vertu duquel un tiers pourrait exiger que tout ou partie des créances lui soit transférés;

- les apports sont libres de tout nantissement, caution ou usufruit.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent seize Euro et quarante-quatre cents (EUR 498.316,44) représenté par quarante-neuf millions huit cent trente-et-un mille six cent quarante-quatre (49.831.644) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 juin 2010. Relation: LAC/2010/24824. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010096235/176.

(100107754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

BR Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 72.841.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 juin 2010 a été informée de la démission de Monsieur Henri BONPUN et de Monsieur Rachid Mohamed RACHID de leurs fonctions d'administrateur avec effet au 22 juin 2010, et a décidé de ne pas procéder à leur remplacement.

L'assemblée générale du 28 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Alex BONGRAIN, Administrateur, Président, administrateur de sociétés, avenue de la Couronne, 8/4e, B-1050 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Armand BONGRAIN, Administrateur, administrateur de sociétés, 65, avenue de Ségur, F-75007 Paris, France;

- Monsieur Alain BONNET DE PAILLERETS, Administrateur, administrateur de sociétés, 60, rue de Vaugirard, F-75006 Paris, France;

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 28 juin 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- KPMG AUDIT, réviseur d'entreprises, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour BR INVESTISSEMENTS

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010094461/26.

(100104944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Apollo TH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093886/11.

(100104692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Athena PIKCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.353.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093889/10.

(100104836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Access Safety Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 87, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 147.677.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093892/10.

(100105009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Anatole Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.456.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 juillet 2010

1) M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant.

2) Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante.

3) M. Christian TAILLEUR, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 17 mai 1967, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

4) M. Keimpe REITSMA, administrateur de sociétés, né à Leiden (Pays-Bas), le 12 juin 1956, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

5) M. James BODY, administrateur de sociétés, né à Clare (Irlande), le 5 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

6) Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

7) Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ANATOLE INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010094775/23.

(100105497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

SunEd Reserve Luxco Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.336.133,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.920.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SunEd Reserve Luxco Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 18, 2010, not yet published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) (the "Company").

There appeared:

SunEdison Reserve International, LP, an exempted limited partnership duly formed and validly existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, the Cayman Islands, registered with the Registrar of the Cayman Islands under number 44010 (the "Sole Shareholder");

Represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of ten classes of shares;
2. Reallocation of the existing shares between the ten classes of shares of the Company;
3. Amendment to article 10 of the articles of association of the Company in order to set the conditions for the redemption of a whole class of shares;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,323,633 so as to raise it from EUR 12,500 to EUR 2,336,133 by the creation and the issuance of 232,363 shares in each class of shares A to I and 232,366 in the class J of shares with a nominal value of EUR 1 each;
5. Subscription, intervention and payment of 232,363 shares in each class of shares A to I and 232,366 in the class J of shares, with a nominal value of EUR 1 each, by a contribution in kind of SunEdison Reserve International, LP;
6. Subsequent amendment of articles 6 and 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the foregoing resolutions; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to create ten classes of shares namely Class A to J Shares entitling their holder(s) to the same voting and financing rights.

Second resolution

It is resolved that the 12,500 shares of the Company be reallocated between the ten classes of shares as follows: 1,250 shares in each class of shares A to J.

Third resolution

It is resolved to amend article 10 of the articles of association of the Company in order to set the conditions to be fulfilled by the Company for the redemption of a whole class of shares as follows:

“ **Art. 10.** The Company shall be able to redeem each of Class A to Class J Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- a whole class of shares has to be redeemed;
- the redemption price of each redeemed share shall be calculated by dividing the amount of the Available Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed;
- the Available Amount shall be determined by the sole manager or the board of managers as the case may be and approved by the general meeting of shareholders on the basis of interim accounts of the Company. Said interim accounts of the Company will be prepared based on a date which is not earlier than eight days from the date of the decrease of share capital and the cancellation of the shares of the relevant class. The Available Amount shall be equal to the total net profits of the Company, including any carried forward profits (“P”) (i) less any losses including carried forward losses (“L”) (ii) plus any freely distributable share premium (up to the amount of L) as well as any other freely distributable reserves (“SR”) less (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles at the time of determination (“LR”). Such Available Amount is expressed in the following equation: P – L+ SR – LR;
- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;
- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the share capital.”

Fourth resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,323,633 (two million three hundred and twenty three thousand six hundred and thirty three euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 2,336,133 by the creation and the issuance of the following shares with a nominal value of EUR 1 each:

- 232,363 Class A Shares;
 - 232,363 Class B Shares;
 - 232,363 Class C Shares;
 - 232,363 Class D Shares;
 - 232,363 Class E Shares;
 - 232,363 Class F Shares;
 - 232,363 Class G Shares;
 - 232,363 Class H Shares;
 - 232,363 Class I Shares; and
 - 232,366 Class J Shares.
- (the “New Shares”).

Fifth resolution

It is resolved to accept that the New Shares be subscribed by the Sole Shareholder by the contribution in kind consisting of a receivable of an amount of EUR 2,323,633 it holds against the Company (the “Receivable”).

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder declared to subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of EUR 2,323,633 by subscribing to the New Shares of the Company, to be fully paid up by contributing the Receivable.

88502

Evaluation

The value of the Receivable is set at EUR 2,323,633 (two million three hundred and twenty-three thousand six hundred and thirty-three euro).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Receivable is certain, liquid and payable;
- (ii) it is the sole legal owner of the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Mr. Mark B. Florian, Mr. Ryan A. Shockley, Mr. Hugo Froment and Mr. Cédric Carnoye, acting as managers of the Company, each of them being here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agreed with the description of the contribution in kind, with its valuation and with the effective transfer of the Receivable, and confirmed the validity of the subscription.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the Receivable has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend articles 6 and 7 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 2,336,133 (two million three hundred and thirty-six thousand and one hundred and thirty-three Euro) divided into ten classes of shares consisting of:

- 233,613 (two hundred thirty-three thousand six hundred and thirteen) class A shares (the “Class A Shares”);
- 233,613 (two hundred thirty-three thousand six hundred and thirteen) class B shares (the “Class B Shares”);
- 233,613 (two hundred thirty-three thousand six hundred and thirteen) class C shares (the “Class C Shares”);
- 233,613 (two hundred thirty-three thousand six hundred and thirteen) class D shares (the “Class D Shares”);
- 233,613 (two hundred thirty-three thousand six hundred and thirteen) class E shares (the “Class E Shares”);
- 233,613 (two hundred thirty-three thousand six hundred and thirteen) class F shares (the “Class F Shares”);
- 233,613 (two hundred thirty-three thousand six hundred and thirteen) class G shares (the “Class G Shares”);
- 233,613 (two hundred thirty-three thousand six hundred and thirteen) class H shares (the “Class H Shares”);
- 233,613 (two hundred thirty-three thousand six hundred and thirteen) class I shares (the “Class I Shares”); and
- 233,616 (two hundred thirty-three thousand six hundred and sixteen) class J shares (the “Class J Shares”);

All these 2,336,133 shares have a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

“ **Art. 7. Voting Rights.** Each share whatever its class, is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand nine hundred Euros (2,900.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le trente juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SunEd Reserve Luxco Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 juin 2010, non encore publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

A comparu:

SunEdison Reserve International, LP, une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of the Cayman Islands sous le numéro 44010 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 12.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de dix classes de parts sociales;
2. Réallocation des parts sociales existantes entre les dix classes de parts sociales de la Société;
3. Modification de l'article 10 des statuts de la Société afin d'établir les conditions requises pour procéder au rachat d'une classe entière de parts sociales;
4. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 2.323.633 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 2.336.133 EUR par la création et l'émission de 232.363 parts sociales dans chacune des classes de parts sociales A à I et de 232.366 parts sociales dans la classe de parts sociales J, d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
5. Souscription, intervention et paiement des 232.363 parts sociales dans chacune des classes de parts sociales A à I et de 232.366 parts sociales dans la classe de parts sociales J d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, par un apport en nature de SunEdison Reserve International, LP;
6. Modification subséquente des articles 6 et 7 des statuts de la Société en vue de refléter les résolutions précédentes; et
7. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de créer dix classes de parts sociales, respectivement les Parts Sociales de Classe A à J conférant aux porteurs de parts dans ces classes des droits de vote et financiers identiques.

Deuxième résolution

Il est décidé que les 12.500 parts sociales de la Société soient redistribuées entre les dix classes de Parts Sociales comme suit: 1.250 parts sociales dans chacune des classes de Parts Sociales A à J.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit l'article 10 des statuts de la Société afin d'établir les conditions pour que la Société puisse procéder au rachat d'une classe entière de parts sociales:

« **Art. 10.** La Société peut procéder au rachat des classes A à J, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- une classe de parts sociales doit être rachetée entièrement;
- le prix de rachat de chaque part sociale rachetée sera calculé en divisant le Montant Disponible (tel que défini ci-après) par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales rachetée et annulée;
- le Montant Disponible sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant, et sera approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base d'un état financier intérimaire de la Société. Cet état financier sera établi à une date qui ne sera pas antérieure de plus de 8 jours à la date de la réduction de capital et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée. Le Montant Disponible sera égal à la somme des bénéfices nets de la Société, incluant les bénéfices reportés («P») (i) moins les pertes incluant les pertes reportées («L») (ii) plus toute prime d'émission librement distribuable (à hauteur du montant de L) ainsi que toute autre réserve librement distribuable («SR») moins (ii) toute somme qui doit être allouée à une réserve en application de la loi ou des statuts à la date de détermination («LR»). Ce Montant Disponible est exprimé par l'équation suivante: $P - L + SR - LR$;
- le rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;
- les parts sociales rachetées seront annulées immédiatement après la réduction du capital social.»

Quatrième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.323.633 EUR (deux millions trois cent vingt-trois mille et six cent trente-trois euro) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 2.336.133 EUR par la création et l'émission des parts sociales suivantes ayant chacune une valeur nominale de EUR 1:

- 232.363 Parts Sociales de Classe A;
 - 232.363 Parts Sociales de Classe B;
 - 232.363 Parts Sociales de Classe C;
 - 232.363 Parts Sociales de Classe D;
 - 232.363 Parts Sociales de Classe E;
 - 232.363 Parts Sociales de Classe F;
 - 232.363 Parts Sociales de Classe G;
 - 232.363 Parts Sociales de Classe H;
 - 232.363 Parts Sociales de Classe I; et
 - 232.366 Parts Sociales de Classe J;
- (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Cinquième résolution

Il est décidé d'accepter que Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'Associé Unique, par apport en nature consistant en une créance d'un montant de 2.323.633 EUR que l'Associé Unique détient à l'égard de la Société (la "Créance").

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 2.323.633 EUR en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales la totalité devant être entièrement libérée par apport de la Créance.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 2.323.633 EUR (deux millions trois cent vingt-trois mille et six cent trente-trois euro).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;

- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
(vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu toute loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

M. Mark B. Florian, M. Ryan A. Shockley, M. Hugo Froment and M. Cédric Carnoye, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle de la Créance apportée a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 2.336.133 (deux million trois cent trente six mille cent trente trois Euro) divisé en dix classes de parts sociales ainsi composées:

- 233.613 (deux cent trente-trois mille et six cent treize) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
 - 233.613 (deux cent trente-trois mille et six cent treize) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
 - 233.613 (deux cent trente-trois mille et six cent treize) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
 - 233.613 (deux cent trente-trois mille et six cent treize) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
 - 233.613 (deux cent trente-trois mille et six cent treize) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
 - 233.613 (deux cent trente-trois mille et six cent treize) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
 - 233.613 (deux cent trente-trois mille et six cent treize) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
 - 233.613 (deux cent trente-trois mille et six cent treize) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
 - 233.613 (deux cent trente-trois mille et six cent treize) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);
- et
- 233.616 (deux cent trente-trois mille et six cent seize) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

L'ensemble des 2.336.133 parts sociales ont une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

« **Art. 7. Droits de Vote.** Chaque part sociale, quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille neuf cents Euros (2.900.EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29535. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096254/298.

(100108335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Actual Sign Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.687.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010093893/10.

(100104925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Actual Sign Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.687.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010093894/10.

(100104926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Ados S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 76.686.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010093895/12.

(100105043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**Sounion Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sounion Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 56.341.

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SOUNION INVESTMENTS HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 56.341, constituée originellement sous la dénomination de «SOUNION INVESTMENTS S.A.» suivant acte notarié dressé en date du 26 septembre 1996, publié au Mémorial C (le «Mémorial»), numéro 625 du 3 décembre 1996.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de la Société, tenue par acte notarié en date du 10 mars 2005, lequel acte fut publié au Mémorial, le 30 août 2005, sous le numéro 830 et page 39.829.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULONRACOT, employée privée, demeurant professionnellement au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutatrice Madame Viviane HENGEL, employée privée, demeurant professionnellement au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2) Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit: "Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "SOUNION INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial".

3) Modification de la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit: «La durée de la société est illimitée».

4) Modification de l'article 2 des statuts de la société relatif à l'objet social de la société qui se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

5) Suppression dans l'article 3 des statuts des paragraphes relatifs au capital autorisé venu à échéance et non renouvelé.

6) Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 3 des statuts: «La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

7) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

8) Modification de l'article 5 des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

9) Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

10) Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit:

Art. 1^{er}. (premier alinéa). «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «SOUNION INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial.»»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit:

«La durée de la société est illimitée.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts de la société comme suit:

Art. 2. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer dans l'article 3 des statuts les paragraphes relatifs au capital autorisé venu à échéance et non renouvelé.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 3 des statuts qui sera conçu comme suit:

Art. 3. (nouvel alinéa). «La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. HERMANT-DOMANGE, C. COULON-RACOT, V. HENGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8404. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010096268/193.

(100108364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Medtronic AF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.001,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 145.495.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 2 juillet 2010

En date du 2 juillet 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Jeni Fitch, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 21 juin 2010.
- De nommer Madame Galya Mezentseva, née le 30 juillet 1976 à Alma-Ata en Russie, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 21 juin 2010 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes :

Gérant de classe A:

Madame Galya Mezentseva

Mademoiselle Christel Damaso

Gérant de classe B:

Monsieur Gary L. Ellis

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094123/22.

(100104160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Agence d'Assurances Jacobs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9244 Diekirch, 6, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 143.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010093896/10.

(100105155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Agon Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.327.

Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 12 avril 2010:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2010093897/12.

(100104480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Agon Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 24.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010093898/13.

(100105181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

NGP IX Northern Blizzard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 4.176.707,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.608.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 7 juillet 2010, que la société NGP IX Canadian Holdings, L.P., une société en commandite (limited partnership) de droit de l'Etat de Delaware, immatriculée sous le numéro SRV 080466492-4538331, ayant son siège social à 125 E. John Carpenter Freeway, Suite 600, Irving, TX 75062, a cédé une (1) part sociale de la Société à la société NGP IX Holdings I S.à r.l., avec siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138 794.

Suite à cette opération, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- NGP IX Canadian Holdings, L.P. détient 4,176,706 parts sociales de la Société;
- NGP IX Holdings I S.à r.l. détient 1 part sociale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010094155/19.

(100105100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Air Liquide Welding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 5, rue de la Déportation.
R.C.S. Luxembourg B 67.583.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2010093899/10.

(100105171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Altex Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 120.959.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2010.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010093902/12.

(100105044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Wasteholdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.816.885,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 134.924.

Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder as at June 8th, 2010

- The resignation of Mr Michel Lenoir as B-Manager is accepted.
- Mr Philippe Stanko, born on January 15th 1977, in Wittlich, Germany, with professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, is appointed as a new B-Director of the company with effect as of June 8th, 2010. His mandate is unlimited.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 8 juin 2010

- La démission de Monsieur Michel Lenoir en tant que gérant de catégorie B est acceptée.
- Monsieur Philippe STANKO, né le 15 janvier 1977 à Wittlich (Allemagne), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B de la société pour une durée indéterminée.

Certifié conforme
WASTEHOLDCO 2 S.à r.l.
P. STANKO / G. HISLOP
B-Manager / A-Manager

Référence de publication: 2010094732/21.

(100104807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Architectes Perry Weber & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6960 Senningen, 8, Um Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 88.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010093906/10.

(100104900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Ados S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 76.686.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16/07/2010, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

1. L'assemblée accepte les démissions au 15 juillet 2010 des administrateurs:

- Madame Laura Poggi
- Madame Anny Langers

2. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Madame Emilie Zannier-Wirtz, demeurant à CH-1207 Genève, 8, Avenue Pictet de Rochemont,
- Monsieur Arnaud Zannier, demeurant à B-9910 Ursel, 8, Keigatstraat.

3. Le mandat des nouveaux administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.07.2010.

G.T Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010094765/21.

(100106462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.